



## Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-neuf mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente de Baron sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

**PRESENTS (31): BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL  
**BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (03): CREON** : M. Stéphane SANCHIS pouvoir à M. Pierre GACHET, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI **SADIRAC** : Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Benjamin AUDUREAU,

**ABSENTS (05) : CAMIAC ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CURSAN** : M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Clara MOURGUES, Mme Elodie DUBEDAT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Olivier RIBEYROL délégué communautaire de la Commune de BARON secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance débute.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 20 février 2024  
Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

### DELIBERATION

- **BUDGET** : Rapport d'orientations budgétaires 2024- Débat (délibération 10.03.24)

### QUESTIONS DIVERSES

### INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

### 1- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis le dernier conseil communautaire du 20 février 2024.

### 2- ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 20 FEVRIER 2024 A MADIRAC

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3- OBJET- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 2024 (délibération 10.03.24)

#### RAPPEL :

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« *Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.»*

La présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) est donc obligatoire.

Concernant le ROB, lorsque l'EPCI comporte plus de 10 000 habitants et comprend au moins une commune de plus de 3500 habitants, le ROB comporte la présentation mentionnée au 3<sup>ème</sup> alinéa du même article L2312.1 à savoir une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce ROB est transmis aux communes membres de l'EPCI (article L5211.36)

- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication.

- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Ces documents sont très largement rendus publics (registre de délibérations consultable à la CCC, site internet, ...). Tout citoyen a le droit de connaître l'état exact des finances de la Communauté de Communes du Créonnais. Cet état des lieux est restitué en conseil communautaire plusieurs fois par an : débat d'orientations budgétaires, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

Le rapport d'orientations budgétaires constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de long terme de la CCC.

Le débat d'orientations budgétaires donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur communauté de communes.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du Budget Primitif.

#### Les nouveautés sont les suivantes :

-L'obligation de la mise en place du débat d'orientation budgétaire (DOB) incombe aux collectivités qui relèvent des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1, L.5211-36 du CGCT, à savoir les communes de plus de 3 500 habitants, les EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants, les départements et les régions.

La loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles D.2312-3 pour les communes et EPCI, D.3312-12 pour les conseils départementaux, et D.4312-10 pour les conseils régionaux s'agissant du contenu du rapport sur les orientations budgétaires, le II de l'article 13 de la LPPF dispose :

*« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

*1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*

*2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

*Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »*

Le débat d'orientations budgétaires donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

L'élaboration du budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car elle traduit en termes financiers les choix politiques des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape.

#### **Introduction**

M. Alain ZABULON, Président, introduit le sujet en rappelant le contexte général de ce budget 2024, les lignes directrices budgétaires jusqu'à la fin du mandat et les résultats satisfaisants de 2023.

Il explique que la CDC ne proposera pas d'augmentation du taux de taxe foncière, considérant que celle-ci sera déjà augmentée de 3,9% par la loi de finances votée par le parlement. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) évoluera dans les mêmes proportions soit 3,9% décidée par la loi de finances + 1% décidé par le conseil syndical du SEMOCTOM. Toutefois, l'examen des taux de TEOM commune par commune fait apparaître que ceux-ci n'augmenteront que très faiblement.

S'agissant de la dette, le plan pluri annuel d'investissement ne nécessitera pas de recours à l'emprunt avant le second semestre 2025. L'objectif est de tirer profit de la forte diminution de l'endettement à compter de 2026, pour souscrire un nouvel emprunt, en faisant en sorte que l'annuité totale à compter de 2026/2027 soit quasiment équivalente à ce qu'elle est aujourd'hui.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure plus que jamais une priorité afin de pouvoir absorber les hausses liées aux évolutions salariales des associations mandataires qui œuvrent dans le domaine de l'enfance et de la famille. Le président indique que ces hausses de salaires sont justifiées pour répondre au manque d'attractivité de ces filières professionnelles dont la première cause est la faiblesse des revenus.

### **Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et débat**

M. le Vice-Président en charge des finances et de la fiscalité, M. Bernard PAGES, effectue une présentation détaillée du ROB qui a été communiqué aux conseillers communautaires, discuté en bureau Communautaire et en Commission des finances.

### **Débat**

La présentation du diaporama étant terminée, Monsieur le Président ouvre le débat. Aucune remarque n'est faite et question n'est posée.

### **Proposition de M. le Président**

M. le Président propose d'acter le débat d'orientations budgétaires basé sur la Rapport d'Orientations Budgétaires qui a été transmis à chaque commune et à chaque Conseiller Communautaire (ROB joint à la présente délibération) et de l'autoriser à procéder à toutes les mesures de publicité prévues par la Loi NOTRe.

### **Délibération proprement dite :**

*Le Conseil Communautaire,*

Vu le CGCT et notamment l'article L.2312-1 D 2312-3 et R 2313-8,

Vu l'article 25 du règlement intérieur du Conseil Communautaire approuvé le 21 mars 2023

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024

Vu l'avis de la Commission des Finances-Fiscalité du 26 février 2024

Vu l'avis du Bureau Communautaire du 5 mars 2024

Ayant pris connaissance du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 et après en avoir débattu

*Après en avoir délibéré : à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

- PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu à l'appui du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2024 présenté par M. le Président, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République
- DIT que le présent rapport sera transmis aux Maires des communes de la Communauté de Communes du Créonnais ainsi qu'à M. le Préfet de la Gironde et que, dans les conditions réglementaires, il sera mis à la disposition du public.

## **4- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES**

### **4.1 Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

#### **• Développement économique**

- Commission attribution subvention : subvention à Association Solidarité Paysans Aquitaine dans le cadre de l'accompagnement du monde agricole et viticole
- Contacts porteurs de projets

- Communication sur dispositifs d'intervention
- Poursuite réflexion et recherches de pistes pour espace co working du BREC
- Echanges Hectarea et Fermes en Vie ( Foncier agricole)

- **Finances**

- Commission finances sur le résultat de l'exercice 2023 + préparation commission finances sur le budget 2024
- Présentation ROB commission finances et bureau

- **Tourisme**

- Réunion OTEM sur convention OTEM/ CDC
- Porteurs de projets oeno tourisme
- Etude possibilité de subvention Syndicat des Vins de l'Entre Deux Mers

- **Autres**

- Commission finances SEMOCTOM
- GAL CE2M fonds européens

#### **4.2 Madame la 2<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD**

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

##### ***Vote du budget de CIAS***

Le Conseil d'Administration a approuvé le compte de gestion et voté le compte administratif et l'affectation du résultat qui est le suivant :

RESULTAT DE CLOTURE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	EXCEDENT 2022 DEFICIT 2022	RESULTAT DE CLOTURE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	399 182,34 €	381 185,36 €	17 996,98	21 883,43	39 280,41 €
SECTION INVESTISSEMENT	1 507,00 €	900,00 €	607,00 €	2 419,53	3 026,53 €
Reste A Réaliser					0,00 €
RESULTAT DE CLOTURE	400 689,34 €	382 085,36 €	18 003,98 €	24 302,96	42 306,94

Le budget prévisionnel a été établi en corrélation avec les besoins de financement des différents services proposés aux habitants du territoire (transport de proximité, portage de repas, banque alimentaire) et des diverses subventions et cotisations aux organismes partenaires.

Le budget unique 2024 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 444 884.51€
- section d'investissement : 4 693.53€

La participation annuelle de la Communauté de Communes s'élève à 207 239.35 € (+13 516.53€ / 2023) afin de couvrir les besoins de fonctionnement du service.



##### ***DisDameDonc***

Le CIAS a été sollicité par l'association DisDameDonc qui est engagée pour une meilleure prise en compte des spécificités féminines dans le domaine de la santé.

Elle a pour mission de :

Lutter contre les défaillances, limiter les prises en charge tardives, lever les idées reçues et réduire les inégalités de genre d'accès aux soins.

Simplifier le quotidien des femmes sur toutes les questions de santé féminine et améliorer leur qualité de vie.

Elle intervient notamment sur le thème de la ménopause auprès des femmes de 50 ans et plus avec l'aide d'une sage-femme.

L'association propose un parcours d'accompagnement de 5 ateliers pour mieux vivre la ménopause et agir en prévention. L'adhésion des participantes sera prise en charge par le financeur du programme. Ces interventions devraient avoir lieu sur notre territoire au mois de mai probablement dans les locaux de la ...??

### **Chalets**

La Commission d'attribution aura lieu le vendredi 22 mars 14h30 à la CDC pour une entrée dans les lieux en suivant. Trois situations seront présentées par les travailleurs sociaux.

Les chalets Emmaüs sont des logements de type 3 (2 chambres) de 56 m<sup>2</sup>. Il convient de positionner des familles adaptées à la capacité de ces logements ; 2 adultes + 2 enfants maximum. Au-delà, pour des raisons fonctionnelles et de sécurité, les candidatures ne seront pas étudiées.

Les modalités contractuelles :

- Une convention d'occupation précaire de 6 mois
- Démarches de relogement en cours obligatoires (par ex : justificatif d'un contingent départemental, préfectoral, DALO, inscription résidence autonomie...)
- Caution 80€ / loyer 240€ / charges 80€

### **ASEPT**

Dates des prochains ateliers : 6 séances / 2h semaine

FORME BIEN ETRE à Sadirac qui débute le 21 mars (complet=

NUMERIQUE PERFECTIONNEMENT à Baron qui débute le 30 avril

### **Analyse des besoins sociaux**

Dans de cette étude un questionnaire est en cours à diffuser jusqu'au 25 mars auprès de vos habitants pour une majorité de retour.

### **Ecole du numérique de Bordeaux**

Nous avons plusieurs projets en cours avec l'école du numérique de Bordeaux.

Relance du projet EmpowerLAB après l'annulation en janvier dernier faute de participants, cette session aura lieu du 14 mai au 20 juin (12 séances) les mardis et jeudis à la Cabane à Projets. Pour rappel, le projet concerne les femmes en recherche d'emploi.

Dans le cadre de la lutte contre la fragilité numérique des aînés, le FabLab BEN (en partenariat avec la CARSAT) organise une action de don de matériel informatique (ordinateur portable ou tablette au choix) et de formation sur notre territoire. Cette action est gratuite pour le bénéficiaire et lui permettrait de tendre vers l'autonomie numérique.

Les formations à l'utilisation de l'outil informatique (3 fois 1h30) peuvent s'effectuer dans notre structure, dans les locaux de l'Ecole Numérique à Bègles, ou à domicile si le bénéficiaire ne peut pas se déplacer. Dans le cas où les formations se feraient à domicile ou dans notre structure, le temps sera mutualisé en programmant plusieurs rendez-vous sur une journée.

### **4.3 Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Monsieur Nicolas TARBES**

M. le Vice-Président ne souhaite pas prendre la parole.

### **4.4 Madame la 4<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE**

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

#### **1) Rallye citoyen**

Le Rallye citoyen s'est déroulé le jeudi 14 mars sur toute la journée. Cet événement organisé par les acteurs du réseau Jeunesse ((La Mission locale, Osons Ici et Maintenant, Kaléidoscope, La Cabane à Projets, Loisirs Jeunes en Créonnais, le Collège de Créon et la Communauté de Communes du Créonnais) a permis à 250 collégiens, répartis en dix groupes, de se déplacer à pied dans les rues de Créon pour se rendre de salle en salle afin d'échanger avec des professionnels sur différentes thématiques en lien avec leur prochaine vie lycéenne.

La journée s'est terminée au sein de la salle Omnisport Ulli Senger avec une présentation du Lycée et de son architecture par le Conseil Régional.

Les animations et ateliers très variés ont permis à tous les collégiens et collégiennes d'échanger et donner un avis, faire remonter leurs besoins, attentes et questionnements concernant leur vie au sein de notre territoire.

Le reportage réalisé par Télé Canal Créonnais est très intéressant.

## **2) Coteac :**

Le 16/02/24 a eu lieu la rencontre avec les associations et le réseau des bibliothèques afin de travailler aux parcours de l'année prochaine.

Le deuxième COTECH a eu lieu le 15/03/24. Les partenaires associatifs ont présenté leurs parcours aux instances partenaires (DRAC-Département-IDDAC).

A ce jour, tous les parcours ne sont pas finalisés, nous travaillons sur la répartition du budget et des classes.

### **4.5 Monsieur le 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :  
Nous sommes en plein débat budgétaire dans les différents syndicats.

Au SMER stabilité des participations, au SIETRA légère augmentation des participations

Au SEMOCTOM augmentation des participations de 1% + 3,9 % augmentation des bases.

#### **Urbanisme**

Séminaire du 23 mars à 9h00 à La Sauve Majeure. Le thème sera la présentation du PADD de l'actuel PLUI.

### **4.6 Monsieur le 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité : Benjamin AUDUREAU**

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

#### **Petite enfance**

La commission d'attribution des places en crèche pour la rentrée de septembre 2024 a eu lieu le 8 mars.

Le Relais Petite Enfance a présenté 78 demandes pour les 4 crèches du territoire. La commission a proposé 45 places aux familles. Chaque famille a reçu une réponse à sa demande, on arrive à couvrir tous les besoins grâce au réseau d'assistances maternelles dont l'offre de places vient compléter celle des crèches.

#### **Enfance 3-12**

##### **→ ALSH : Vacances d'AVRIL 2024 :**

Les inscriptions ont eu lieu le dimanche 17/03/24.

3 ALSH ouverts pour les 3/12 ans et 1 accueil jeune 12/17 ans, 10 jours d'ouverture :

- Léo Lagrange 3/12 dans les locaux de l'école de LA SAUVE
- LJC Loisirs 3/12 dans les locaux des écoles SADIRAC
- LJC Sport 6/12 dans les locaux de l'école de CURSAN

#### **Parentalité**

##### ***Fête des Familles***

Le réseau Parentalité a souhaité organiser cette année une fête des familles permettant à toutes et tous de venir rencontrer les différents acteurs, prendre connaissance des actions, faire remonter des besoins et des attentes. Cet événement qui se veut convivial sera organisé autour d'animations proposées par les différentes associations et institutions présentes avec en point d'orgue un spectacle proposé par la compagnie Betty Blues : "la vie devant nous".

Les prochaines réunions du réseau seront largement consacrées à cette organisation.

### **4.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE**

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

### **Forage- Plaine de football intercommunale**

Plusieurs devis ont été demandés afin de remettre en service le forage destiné à arroser le terrain enherbé. Le nouvel équipement sera mis directement en relation avec le système d'arrosage sans passer par la bêche qui est obsolète.

M. le Président rappelle que l'arrosage se fera avec de l'eau non potable.

### **4.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des perspectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE**

Monsieur le conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

1/ Etat d'avancement, au 12 mars, de notre plateforme énergétique « France RENOV » animée par SOLIHA :

33 A1 (sur 100 en objectifs) pour le Créonnais

(A.1) Information de 1er niveau : juridique, technique, financière et sociale

10 A2 (sur 60 en objectifs) sur le Créonnais

(A.2) Conseil personnalisé

0 A4 (sur 14 en objectifs) pour le Créonnais

(A.4) Accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation (Phases amont du chantier)

Important : En raison du nombre d'appels et mails très important depuis le début de l'année et afin de pouvoir proposer des rendez-vous personnalisés (A2) plus proches dans le temps et des visites techniques (A4) qui sont également très demandées, à partir de cette semaine et pour une durée indéterminée la permanence téléphonique et mail du lundi est suspendue.

Ce jour sera consacré au suivi des projets des ménages, rendez-vous téléphoniques et visites A4.

Les autres jours de la permanence téléphonique et mail restent inchangés : mardi-mercredi-jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h et vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h. Les permanences physiques restent en place également. (Pour rappel le troisième mardi de chaque mois de 14h à 17h à la Cabane A Projets)

2 / Retour sur le COPIL OPAH III du 8 mars dernier

#### **Les permanences**

10 permanences ont été tenues sur le territoire, à la Cabane à Projets et sur certaines communes du territoire. Elles ont permis d'assurer un service de proximité via 19 consultations.

Le renseignement des propriétaires

54 propriétaires (44 occupants et 10 bailleurs) ont été renseignés sur les aides potentielles depuis le lancement de l'OPAH III. 31 visites de logements ont été réalisées (chez 28 propriétaires occupants et 3 propriétaires bailleurs).

#### **Les dossiers validés**

##### **Propriétaires occupants**

17 dossiers de propriétaires occupants ont été validés sur cette première année (61% de l'objectif de 28). Les objectifs sont atteints concernant l'adaptation des logements. Le nombre de dossiers énergie est en diminution, notamment du fait de l'évolution de la réglementation, plus contraignante depuis le 1er janvier 2024. Le temps de montage des dossiers de dégradation lourde est plus long, ce qui explique que peu de dossiers aient abouti en cette première année.

##### **Propriétaires bailleurs**

1 dossier de propriétaire bailleur a été validé depuis le lancement de l'OPAH, permettant la mise sur le marché après travaux d'un logement conventionné loc 2.

#### **Les chiffres clés**

Depuis le lancement de l'OPAH III :

- La réhabilitation de 17 logements de Propriétaires Occupants a été réalisé, pour 416 000 € de travaux engagés, 258 000 € de subventions (soit une moyenne de 63%) et 14 000 € de prêts sociaux ont été accordés sur l'ensemble de ces dossiers, tous financeurs confondus. Pour ces travaux 10 entreprises locales mobilisées sur un total de 44 et environ 112 000 € de travaux générés.
- La rénovation globale d'un logement « propriétaire bailleur » pour 106 260 € de travaux dont 51 541 € de subventions (soit 49%)

**Au total :**

- 18 logements réhabilités. 2 en dégradation lourde, 9 en économie d'énergie et 7 en maintien à domicile, pour 34 personnes au confort amélioré.
- 522 000 € de travaux engagés
- 310 000 € de subventions accordées

Nous avons échangé sur la nouvelle réglementation ANAH et les dispositifs en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 : Ma Prime Rénov, Ma Prime Adapt', Ma Prime Logement Décent.

A noter aussi que depuis le 1er janvier 2024, l'opérateur SOLIHA n'a plus l'exclusivité pour le montage de dossiers. Dans ce cas, les frais d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sont à la charge des propriétaires. Il est important de communiquer sur l'OPAH et sur la gratuité de l'accompagnement dans le cadre de ce dispositif.

**2 / Prochain COTECH le vendredi 14 juin à 10h30**

\*\*\*

\*\*

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 20h30



## FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

### Numéros d'ordre des délibérations prises

#### DELIBERATIONS

- **BUDGET** : Rapport d'orientations budgétaires 2024- Débat (délibération 10.03.24)

### Liste des présents

**PRESENTS (31)**: **BARON** : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY, Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL  
**BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, Mme Mathilde FELD, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, M. Pascal RAUZY, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, **HAUX** : M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX, Mme Ramona CHETRIT **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, Mme Agnès TEYCHENEY **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, M. Benjamin AUDUREAU, M. Patrick LE BARS, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (03)** : **CREON** : M. Stéphane SANCHIS pouvoir à M. Pierre GACHET, **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG pouvoir à M. Jérémy VAROQUI **SADIRAC** : Mme Estelle METIVIER pouvoir à M. Benjamin AUDUREAU,

**ABSENTS (05)** : **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CURSAN** : M. Frédéric PAUL **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC **SADIRAC** : Mme Clara MOURGUES, Mme Elodie DUBEDAT

Le Président de la CdC du Créonnais  
Alain ZABULON

Le secrétaire de séance,  
Olivier RIBEYROL